



PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU CROULT, ENGHEN, VIEILLE MER

Par arrêté interpréfectoral N° 2019/15323 du 7 août 2019, une enquête publique de 32 jours consécutifs est organisée dans les 87 communes désignées ci-après incluses pour tout ou partie dans la zone du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Croult, Enghien, Vieille Mer :

- **département du Val-d'Oise** : Andilly, Arnouville, Attainville, Baillet-en-France, Bonneuil-en-France, Bouffemont, Bouqueval, Chatenay-en-France, Chennevières-les-Louvres, Deuil-la-Barre, Domont, Eaubonne, Ecoen, Enghien-les-Bains, Epiais-les-Louvres, Epinay-Champlâtreux, Ermont, Ezanville, Fontenay-en-Parisis, Franconville, Garges-les-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Groslay, Jagny-sous-Bois, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Bouchard, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Louvres, Mareil-en-France, Margency, Marly-la-Ville, Moisselles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Montsout, Piscop, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Saint-Witz, Sannois, Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency, Vaudherland, Vémars, Vilaines-sous-Bois, Villeron, Villiers-le-Bel, Villiers-le-Sec ;

- **département de la Seine-Saint-Denis** : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Les Lilas, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemomble, Villepinte, Villetaneuse.

Cette enquête publique se déroulera du :

lundi 16 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 inclus.

Par décision n° E19000060/95 du 15 juillet 2019 le président du tribunal administratif de Cergy a désigné une commission d'enquête composée des membres suivants :

- président : M. Jean-François BIECHLER, consultant en environnement,
- titulaire : M. Jordan BONATY, chef d'entreprise de recrutement,
- titulaire : M. Maurice VAGUE, ingénieur BTP en retraite.

Les membres de cette commission recevront le public dans les mairies des 12 communes désignées comme lieux de permanence indiquées dans le tableau ci-après

SEINE-SAINT-DENIS	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2
BOBIGNY	Samedi 28 / 09 09h00 à 11h45	-
ROSNY-SOUS-BOIS	Samedi 12 / 10 09h00 à 12h00	-
SAINT-DENIS	Mardi 17 / 09 13h30 à 16h30	Samedi 5 / 10 09h00 à 12h00
LE BLANC MESNIL	Samedi 5/10 9h00 à 12h00	Samedi 12/10 9h00 à 12h00
LIVRY-GARGAN	Vendredi 20 / 09 14h00 à 17h00	Vendredi 18 / 10 14h00 à 17h00
VILLEPINTE	Jeudi 19 / 09 14h15 à 17h15	-

<i>VAL-D'OISE</i>	<i>PERMANENCE 1</i>	<i>PERMANENCE 2</i>
DOMONT	Lundi 7/10 16h30 à 19h30	-
EAUBONNE	Samedi 21 / 09 9h00 à 12h00	Jeudi 10 / 10 15h00 à 18h00
GONESSE	Mercredi 18 / 09 14h30 à 17h30	-
GOUSSAINVILLE	Mercredi 25 /09 16h00 à 19h00	Samedi 12 /10 9h00 à 12h00
LOUVRES	Mardi 17 / 09 16h30 à 19h30	-
SARCELLES	Jeudi 10 /10 16h00 à 19h00	Jeudi 17 /10 16h00 à 19h00

Cette enquête est préalable à l'approbation du SAGE Croult, Enghien, Vieille Mer, au titre du code de l'environnement. Le préfet du Val-d'Oise et le préfet de la Seine Saint-Denis, sont les autorités compétentes pour approuver ou non, par arrêté inter-préfectoral l'approbation dudit SAGE.

Le siège de l'enquête est fixé à la direction départementale des territoires du Val-d'Oise - pôle eau (Préfecture du Val-d'Oise - 5, avenue Bernard Hirsch – 95000 CERGY-PONTOISE).

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi que dans les communes désignées comme lieux de permanence. Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures ouvrables de ces communes, formuler ses observations et propositions sur le registre papier ouvert dans chaque commune à cet effet et y adresser toute correspondance au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

L'intégralité du dossier sera accessible au public depuis le site internet dédié à cette enquête à l'adresse suivante : ***www.registredemat.fr/sage-cevm***.

Un poste informatique installé au siège de l'enquête permettra au public de prendre connaissance du dossier du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre dématérialisé permettra au public de déposer ses observations et propositions en utilisant l'adresse électronique suivante : ***enquete-publique-sage-cevm@registredemat.fr***

Tous les courriels qui seront adressés après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

- - -

Une copie des rapports et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de l'enquête, à la préfecture de Seine Saint-Denis et dans les mairies des communes désignées comme lieux de permanence.

- - -

Cet avis sera affiché dans les 87 communes incluses, pour tout ou partie, dans la zone du SAGE Croult, Enghien, Vieille Mer, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et jusqu'à la fin de celle-ci, soit **dès le vendredi 30 août 2019 et jusqu'au vendredi 18 octobre 2019 inclus**.

Le présent avis est également publié dans deux journaux locaux diffusés dans chacun des départements du Val-d'Oise et de la Seine Saint-Denis par les soins du préfet au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci soit, **le mercredi 28 août 2019 puis le mercredi 18 septembre 2019**.